

ARRETE AJ-SANTE-n'2023-005
PORTANT CREATION DU JURY
d'admission directe en deuxième ou troisième année
des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

La Présidente d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 631-1 et R.631-1-3

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième année ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

ARRETE :

Article 1 :

Pour la session 2023, le jury d'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme est constitué comme suit :

Président :

Vianney DESCROIX Enseignant, directeur de l'UFR d'Odontologie

Membres du jury :

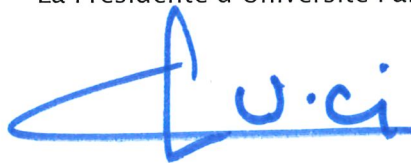
- | | |
|------------------------|--|
| - Jean-Louis BEAUDEUX | Enseignant, directeur de l'UFR de Pharmacie |
| - Anne CHANTRY | Enseignante, représentante de la filière Maïeutique |
| - Anne COUVELARD | Enseignante, représentante de la filière Médecine |
| - Brigitte DEGUIN | Enseignante, représentante de la filière Pharmacie |
| - Diane DESCAMPS | Enseignante, représentante de la filière Médecine |
| - Martin FLAMANT | Enseignant, représentant de la filière Médecine |
| - Laurence JORDAN | Enseignante, représentante de la filière Odontologie |
| - Louis MAMAN | Enseignant, représentant de la filière Odontologie |
| - Anaïs MERCKX | Enseignante, représentante de la filière Pharmacie |
| - Michèle RIVIERE | Enseignante, directrice de l'Ecole de sages-femmes Baudelocque |
| - Philippe RUSZNIEWSKI | Enseignant, directeur de l'UFR de Médecine |

Article 2 : La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 3 : Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services d'Université Paris Cité sont chargés, chacun en qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 janvier 2023

La Présidente d'Université Paris Cité



Christine CLERICI